



LESNEVEN

Cœur du Léon / Kalon bro Léon

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
N° 2025/159

DE REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

FETES PUBLIQUES 2025 - GARE ROUTIERE
TEMPORAIRE LYCEE DU CLEUSMEUR

N/REF : PM-SGC/FP0625C

Nous, Claudie BALCON, Maire de la Commune de LESNEVEN,

VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment l'article R.511-1 et suivants

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2211-1 à L.2213-6,

VU le Code de la route et notamment son article R.417-10,

VU le Code de la voirie routière,

VU la Loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

VU le Décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

VU l'Arrêté Municipal 175/2020 du 9 septembre 2020, stationnement abusif de + de 48h,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967, article 3-1 modifié.

CONSIDERANT les dispositions prises pour les fêtes publiques du Lundi 08 septembre au Lundi 15 Septembre 2025 inclus,

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité il convient de réglementer le stationnement afin d'assurer la sûreté et la commodité de passage des usagers sur le domaine public et, notamment, des services de secours,

CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité investie du pouvoir de Police locale de délivrer les autorisations d'intervention sur le domaine public et de prescrire toutes les mesures propres afin de veiller à la sûreté et la sécurité publiques.

ARRETONS

ARTICLE 1 : DU LUNDI 08 AU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025, la gare routière, située Boulevard du Maréchal Leclerc, sera impraticable en raison de la Fête foraine 2025.

ARTICLE 2 : La gare routière sera momentanément déplacée au Lycée du Cleusmeur, rue du Chanoine Calvez à Lesneven. Une information préalable sera faite par « Breizh Go » auprès des usagers des lignes concernées.

ARTICLE 3 : Une signalisation réglementaire sera apposée AU MOINS 48 HEURES avant le début de l'événement, par les Services Techniques de la Ville de LESNEVEN, pour assurer l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions de cette réglementation seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur, et transmises aux tribunaux compétents en la matière. La mise en fourrière pourra être prescrite.

ARTICLE 5 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter des mesures publicitaires.

ARTICLE 6 : Le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Chef de Post de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques de la Ville de Lesneven seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de ces dispositions.

FAIT A LESNEVEN LE 25/06/2025

LE MAIRE

Claudie BALCON